

## CHSCT–M dédié au CoVid-19

# UN RENDEZ-VOUS "VOLONTAIREMENT"

# MANQUÉ POUR NOTRE MINISTÈRE !??

*Ils auraient voulu saborder la prévention et mépriser le personnel de notre ministère que nous représentons, ils n'auraient pas fait autrement...*

Aujourd'hui, lundi 20 avril 2020, s'est tenue la première réunion formelle du CHSCT-M sur le CoVid-19. Il aura fallu attendre cette crise pour que Madame Belloubet décide de nous honorer de sa présence ! *Cette dernière ne pourra cependant pas effacer ces deux ans et demi d'absence !*

## Nous avons pu assister à un savant mélange de langue de bois et d'amateurisme...

Après un festival de remerciements pour le dévouement et l'engagement du personnel sans oublier ses proches collaborateurs bien sûr, Madame la Ministre, via la secrétaire générale du ministère, n'est pas gênée de nous confirmer que les mesures de [l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 portant sur la prise de jours de RTT ou de congés](#) s'appliqueraient bien aux agents de notre ministère en télétravail ou en ASA... La note d'application du ministère de la justice étant en cours de finalisation ...

**Nous n'avons pas le même sens de la reconnaissance.**

► **RIEN** sur l'utilisation des masques, qui permettrait de justifier la doctrine d'emploi qui consiste à doter certains agents et pas d'autres. Nous avons juste eu le droit au rappel sur l'importance d'appliquer les mesures barrières et de bien gérer les stocks que nous disposons en masques. **En regardant BFM TV nous aurions eu les mêmes informations...**

► **RIEN** sur l'efficacité des masques textiles qui vont être prochainement distribués. Madame la ministre, nous informe qu'ils seront réutilisables et lavables jusqu'à 20 fois et qu'ils seraient plus protecteurs que les masques chirurgicaux à usage unique. Sans étude ni document pouvant étayer ses propos... **il faut donc la croire sur parole !**

► **RIEN** sur les autres moyens de protection (surblouses, gants, lunettes de protection...) demandés par notre organisation syndicale depuis déjà de nombreuses semaines. Visiblement, la prise en charge des justiciables ne peut être similaire à celle des « citoyens lambda ». **Et non, ce n'est pas le cas, on se doit de mettre à disposition de nos collègues TOUS les équipements ayant une efficacité certaine afin de garantir leur sécurité et leur santé.**

► **PIRE ENCORE**, à la différence du confinement où le ministère pouvait s'abriter derrière l'excuse de l'imprévu, nous disposons de suffisamment de temps pour anticiper le déconfinement et la remise en service de la justice. Pour notre organisation syndicale, il est impératif que la santé et la sécurité sanitaire (mais pas que...) soient bel et bien prises en compte dans les décisions que nos dirigeants vont être amenés à prendre.

Pour cela, l'**Union FO Justice** a demandé à madame la ministre de soumettre l'avis suivant à la discussion puis au vote :

**Le CHSCTM préconise que des plans directionnels sur le déconfinement soient élaborés. Ces plans devront faire apparaître les risques identifiés pour la santé et la sécurité du personnel résultant des décisions organisationnelles prises. Nous préconisons également que ces plans de déconfinement intègrent des calendriers de déploiement les plus précis possibles et que les mesures de protection et de prévention soient clairement détaillées afin de limiter et de maîtriser les risques identifiés et connus.**

**CERISE SUR LE GATEAU : CETTE DERNIERE A TOUT SIMPLEMENT REFUSÉ DE LE METTRE EN DISCUSSION et AU VOTE... EN VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

La Ministre de la justice se réfugiant derrière une pseudo impossibilité de soumettre un quelconque vote du fait des conditions de tenue de cette instance (en audio et visioconférence) ...

Nous craignons donc le pire pour le prochain CTM annoncé par la Ministre de la Justice dans la semaine du 4 mai au 10 mai 2020 qui devrait être la seule instance discutant des mesures mises en œuvre pour le déconfinement.

**Vous bafouez sans vergogne le rôle des instances du dialogue social !!!**

N'en déplaise, Madame la Ministre, il ne faudra pas compter sur l'Union **FO Justice** pour transformer le CHSCT-M en chambre d'enregistrement.

Votre refus, au-delà de l'image qu'il renvoie, n'est pas de nature à rassurer les représentants du personnel que nous sommes sur la gestion des moyens de protection, les tests de dépistage, la réouverture des services (parloirs, audiences, etc...) ou encore sur le surmenage qui en découle...

Et QUID de notre demande (cf. notre déclaration liminaire) sur la reconnaissance en maladie professionnelle des collègues atteints du CoVid-19 ? **Notre requête est restée sans réponse !**

**VOUS SEMBLEZ AVOIR OUBLIÉ QUE CETTE  
INSTANCE EST LA SEULE DÉDIÉE À  
LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES AGENTS !**

SA DISPARITION PROGRAMMÉE, PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ISSUE DE CETTE MANDATURE EST

**UNE TRAHISON FAITE AU PERSONNEL !!!**

Fait à Draveil, le 21 Avril 2020  
Les représentants de l'Union **FO Justice** au CHSCTM